

EHPAD les Acacias

Tableau des mesures administratives

Le rapport rédigé par la mission d'inspection fait état de constats. Ceux-ci sont formulés dans le corps du rapport en « **écart** » qui traduisent une non-conformité à une référence juridique opposable à l'inspecté et en « **remarques** » qui traduisent des dysfonctionnements porteurs de risques. Les propositions de mesures correctives se déclinent suivant la terminologie suivante :

| | Existence d'un risque majeur | Absence de risque majeur |
|-----------------|--|--------------------------------------|
| Ecart | Proposition d' injonction en lien avec un dispositif de suites codifié. | Proposition de prescription |
| Remarque | Proposition d' injonction en lien avec un dispositif de bonnes pratiques adossé aux données acquises de la science. | Proposition de recommandation |

Pour rappel : conformément à l'article L313-14 du code de l'action sociale et des familles (CASF) lorsque les conditions d'installation, d'organisation ou de fonctionnement de l'établissement, du service ou du lieu de vie et d'accueil méconnaissent les dispositions du présent code ou présentent des risques susceptibles d'affecter la prise en charge des personnes accueillies ou accompagnées ou le respect de leurs droits, l'autorité compétente en vertu de l'article L. 313-13 peut enjoindre au gestionnaire d'y remédier, dans un délai qu'elle fixe.

Cette injonction peut inclure des mesures de réorganisation ou relatives à l'admission de nouveaux bénéficiaires et, le cas échéant, des mesures individuelles conservatoires, en application du code du travail ou des accords collectifs.

Nota bene : les délais de mise en œuvre indiqués dans le tableau courrent à compter de la réception par l'inspecté, d'un courrier actant la fin de la période contradictoire et le début de la mise en œuvre des décisions.

Injonctions

| Injonction | Libellé | Référence au rapport | Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché | | Maintien / levée / modification de la mesure |
|------------|---|----------------------|--|------------|---|
| 1 | Installer un système d'appel malade fonctionnel et ergonomique. Transmettre la preuve d'engagement. | Ecart n°21 | 1 mois | [REDACTED] | <p style="color: red; margin-left: 100px;">Maintien</p> <p style="color: red; margin-left: 100px;">Transmettre le rapport d'audit</p> |

| Injonction | Libellé | Référence au rapport | Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché | | Maintien / levée / modification de la mesure |
|------------|--|----------------------|--|------------|--|
| 2 | Actualiser la procédure d'intervention en cas d'alerte des appels-malades. Une attention particulière devra être portée sur l'architecture spécifique de l'établissement, entraînant des déplacements de bâtiment à bâtiment sans couloir communiquant. Transmettre la nouvelle procédure. | Ecart n°22 | 3 mois | [REDACTED] | Levée |
| 3 | Former les équipes au nouvel équipement d'appel-malade, et à la nouvelle procédure. | Ecart n°22 | 3 mois | [REDACTED] | Maintien Transmettre les feuilles d'émarginement des formations |
| 4 | Sécuriser l'accès à la terrasse du 5 ^{ème} étage. | Ecart n°25 | A notification des mesures définitives | [REDACTED] | Maintien Transmettre les photos et/ou autre élément de preuve |
| 5 | Mettre à disposition des équipes soignantes la liste des médicaments ne pouvant pas être écrasés sous peine d'en altérer leur efficacité (soit liste exhaustive, soit liste en lien avec les produits pharmaceutiques prescrits et donc adaptative au fil du temps). | Ecart n°39 | 1 mois | [REDACTED] | Levée |

| Injonction | Libellé | Référence au rapport | Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché | | Maintien / levée / modification de la mesure |
|------------|--|----------------------|--|--|--|
| 6 | <p>Vérifier la totalité des casiers nominatifs des résidents :</p> <ul style="list-style-type: none"> – En nettoyant leur contenu (élimination des comprimés isolés sans possibilité de vérifier la date de péremption par exemple), – En retirant les produits n'étant plus prescrits, – En vérifiant la date de péremption de la totalité des dates de péremption des boîtes et flacons présents. | Ecart n°40 | A réception du rapport | | <p>Levée</p> <p>La mission prend acte de l'engagement de l'établissement</p> |
| 7 | <p>Réintégrer les produits "de nuit" dans la préparation des piluliers par le pharmacien. Stocker ces produits dans les casiers nominatifs des résidents et non dans le coffre à produits stupéfiants et les intégrer lors de la préparation des piluliers des résidents sous un onglet "Nuit".</p> | Ecart n°40 | 1 mois | | <p>Levée</p> <p>La mission prend acte de l'engagement de l'établissement</p> |
| 8 | <p>Analyser le circuit du médicament en lien avec le pharmacien d'officine et mettre en place un système sécurisé de gestion des médicaments au sein de l'établissement.</p> | Ecart n°40 | 1 mois | | <p>Levée</p> <p>La mission prend acte de l'engagement de l'établissement et de la pharmacienne référente</p> |

Prescriptions

| Prescription | Libellé | Référence au rapport | Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché | | Maintien / levée / modification de la mesure |
|--------------|--|-------------------------|--|--|---|
| 1 | Actualiser le projet d'établissement en associant les professionnels à son élaboration et le transmettre aux autorités administratives compétentes. | Ecart n°1, remarque n°2 | 6 mois | | Maintien |
| 2 | Mettre en place une politique de gestion des risques en actualisant les procédures, en incluant dans le plan de formation la thématique et en analysant l'ensemble des dysfonctionnements et événements indésirables graves déclarés pour prioriser ceux qui nécessitent d'organiser un retour d'expérience. Pour chaque événement faisant l'objet d'un retour d'expérience, mettre en place un plan d'actions correctives et en suivre la mise en œuvre opérationnelle. Assurer une rétro-information des déclarants. | Ecart n°5 | 6 mois | | Maintien Faire un point de situation au terme du délai |
| 3 | Revoir les procédures « signalement d'un événement indésirable grave » et « signalement des infections associées aux soins, maladies à déclaration obligatoire et épidémies » en indiquant la nécessité de déclarer sans délai et par tout moyen les EIGS, les dysfonctionnements, les maladies à déclaration obligatoire et les infections nosocomiales. | Ecart n°6 | 3 mois | | Levée Intégrer également les contacts du CD13 pour les déclarations aux autorités |

| Prescription | Libellé | Référence au rapport | Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché | | Maintien / levée / modification de la mesure |
|--------------|--|----------------------|--|------------|--|
| 4 | Mettre en place une coordination médicale en complément de l'intervention du médecin clinicien, soit physique soit à distance (télécoordination). | Ecart n°7 | 6 mois | [REDACTED] | Maintien Faire un point sur le respect de l'organisation proposée et sur l'amélioration de la situation, au terme du délai |
| 5 | Transmettre les diplômes et certificats du MEDEC, ou inscrire le MEDEC dans une formation continue car il n'est pas titulaire d'un diplôme d'études spécialisées complémentaires de gériatrie, d'un diplôme d'études spécialisées de gériatrie ou de la capacité de gérontologie ou d'un diplôme d'université de médecin coordonnateur d'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes conformément à l'article D312-157 du CASF. Communiquer l'attestation d'inscription à la formation à la mission d'inspection. | Ecart n°8 | 6 mois | [REDACTED] | Maintien |
| 6 | Verrouiller les locaux techniques (placard à produits d'hygiène, salle de stockage de matériel, locaux avec panneaux électriques, etc.), sécuriser l'accès aux escaliers, remplacer les dalles manquantes au plafond. | Ecart n°18 | 6 mois | [REDACTED] | Maintien Faire un point de situation au terme du délai |
| 7 | Aménager les espaces extérieurs, afin que ceux-ci ne présentent plus de risque sur la sécurité et l'intégrité des résidents. | Ecart n°20 | 6 mois | [REDACTED] | Maintien Faire un point de situation au terme du délai |

| Prescription | Libellé | Référence au rapport | Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché | | Maintien / levée / modification de la mesure |
|--------------|--|----------------------|--|------------|--|
| 8 | Faire du PASA un espace confortable, rassurant et stimulant pour les résidents. Il doit aussi offrir des lieux de vie sociale pour le groupe, notamment pour l'accueil des familles. | Ecart n°29 | 6 mois | [REDACTED] | Maintien Faire un point de situation au terme du délai |
| 9 | Fiabiliser la procédure « Pesée » en donnant du sens à la réalisation de cet acte, afin que les résidents soient régulièrement pesés et que le poids soit reporté dans Netsoins® | Ecart n°30 | 2 mois | [REDACTED] | Levée |
| 10 | Le médecin coordonnateur doit réunir, au minimum une fois par an, la commission de coordination gériatrique chargée d'organiser l'intervention de l'ensemble des professionnels salariés et libéraux au sein de l'établissement. | Ecart n°35 | 3 mois | [REDACTED] | Maintien Transmettre le compte-rendu de la CCG du 13/02/2024 |
| 11 | Faire livrer les médicaments en paquet scellé au nom du résident, en garantissant les règles d'hygiène, de bonne conservation et de confidentialité. | Ecart n°37 | 1 mois | [REDACTED] | Levée |
| 12 | Mettre en place un outil opérationnel de suivi nominatif des administrations de stupéfiants reprenant toutes les informations relatives à la bonne gestion de ce type de produits pharmaceutiques. | Ecart n°43 | 1 mois | [REDACTED] | Levée La mission prend acte de l'engagement de l'établissement |

| Prescription | Libellé | Référence au rapport | Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché | | Maintien / levée / modification de la mesure |
|--------------|---|----------------------|--|--|---|
| 13 | <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un chariot ou un sac d'urgence qui doit être scellé. - Contrôler le contenu du chariot ou du sac d'urgence chaque mois. | Ecart n°44 | 2 mois | | <p>Levée</p> <p>Rajouter dans la procédure que le listing du matériel disponible dans le sac d'urgence doit se trouver à proximité ou attaché à ce dernier</p> |
| 14 | Mettre en place les outils nécessaires à la bonne gestion des réseaux d'ECS (plan des réseaux, détermination des points de prélèvements ...), le tout compilé dans le ou les carnet(s) sanitaire(s) "Légionnelle". | Ecart n°45 | <p>A réception du rapport</p> <p>1 mois</p> | | <p>Maintien</p> |
| 15 | Former l'agent d'entretien à la réalisation du suivi des réseaux et à la réalisation des contrôles internes de mesure des températures sur les réseaux (départ et retour de boucle, point d'usage, temps d'atteinte d'une température stabilisée aux points d'usage, purge) et assurer la traçabilité de ces interventions dans le ou les carnet(s) sanitaire(s) "Légionnelle". | Ecart n°45 | <p>1 mois</p> <p>6 mois</p> | | <p>Maintien</p> <p>Transmettre l'attestation de formation</p> |

| Prescription | Libellé | Référence au rapport | Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché | | Maintien / levée / modification de la mesure |
|--------------|--|----------------------|--|------------|---|
| 16 | Faire réaliser par un laboratoire accrédité pour le paramètre légionnelle, une campagne de prélèvements bactériologiques aux différents points de surveillance réglementaire sur chacun des réseaux d'eau chaude sanitaire existant. | Ecart n°45 | 1 mois | [REDACTED] | Maintien Transmettre le rapport d'analyse |
| 17 | Veiller dans cette période d'appropriation et de connaissance de ces nouveaux réseaux et des probables gains de température obtenus suite à leur rénovation, à prévenir également le risque de brûlure (cf. note d'information du 15 février 2019 relative à la prévention du risque de brûlure par eau chaude sanitaire et du risque de légionellose dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées ou pour personnes handicapées). | Ecart n°45 | A réception du rapport 3 mois | [REDACTED] | Maintien Transmettre la facture ou le bon de service fait |

Recommandations

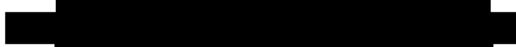
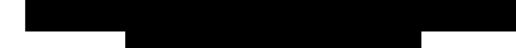
| Recommandation | Libellé | Référence au rapport | Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché | | Maintien / levée / modification de la mesure |
|----------------|---|----------------------|--|--|--|
| 1 | Inscrire les membres de la direction à une formation de gestion des établissements et services médico-sociaux, afin notamment de mettre à jour les connaissances en matière de source de financement des ESSMS. | Remarque n°3 | Dans le cadre du plan formation 2024 | | <p>Levée</p> <p>La mission prend acte de la déclaration de l'établissement</p> <p>Intégrer l'équipe de direction dans des formations au besoin (ex : partenaires des ESSMS, attentes réglementaires, stratégies d'évolution vers l'EHPAD de demain, etc.)</p> |
| 2 | Mettre à jour le planning du directeur général, les modalités de remplacement du directeur et le tableau des astreintes, afin d'optimiser la continuité de direction de l'EHPAD. | Remarque n°4 | 3 mois | | <p>Levée</p> |

| Recommandation | Libellé | Référence au rapport | Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché | | Maintien / levée / modification de la mesure |
|----------------|--|----------------------|--|--|--|
| 3 | <p>Anticiper le départ à la retraite de l'actuel médecin coordonnateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Réfléchir à l'organisation à mettre en œuvre au départ de l'actuel MEDEC, en lien notamment avec l'IDEC et l'IDER. – Reprendre attaché avec les prestataires extérieurs avec qui l'établissement a signé une convention (HAD, équipe mobile de soins palliatifs ...) afin de profiter de leur expertise au bénéfice des résidents et accessoirement alléger la charge de travail du personnel soignant de l'EHPAD. | Ecart n°7 | 6 mois | | Maintien |
| 4 | Organiser un entretien annuel de l'IDEC avec la direction pour faire le bilan des actions menées au sein de l'EHPAD et fixer les objectifs pour l'année suivante en lien avec le projet d'établissement. | Remarque n°9 | 6 mois | | Maintien |
| 5 | <ul style="list-style-type: none"> - Etudier la possibilité d'équiper les agents de tablettes informatiques en lien avec l'application [REDACTED] afin de fiabiliser les soins et leurs traçabilités en temps réel, y compris au lit des résidents. - Former tous les professionnels à l'utilisation unique de l'outil de traçabilité Netsoins®. | Remarque n°10, n°30 | 6 mois | | <p>Maintien</p> <p>Faire un point de situation au terme du délai</p> |
| 6 | Réfléchir à la mise en place de liens opérationnels avec d'autres EHPAD afin de mutualiser les appuis pertinents notamment en faveur des AS de nuit. | Remarque n°11 | 6 mois | | <p>Maintien</p> <p>Faire un point de situation au terme du délai</p> |

| Recommandation | Libellé | Référence au rapport | Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché | Maintien / levée / modification de la mesure |
|----------------|---|----------------------|--|---|
| 7 | Mettre en place des comités de direction afin d'assurer un pilotage partagé et effectif de l'établissement. | Remarque n°12 | 1 mois | Levée |
| 8 | Stabiliser l'équipe soignante en diminuant le taux de rotation, pour tendre vers les moyennes régionales (taux régional déterminé par l'ATIH en 2022 : 18,42%). | Remarque n°13 | 6 mois | Maintien Faire un point de situation au terme du délai |
| 9 | Retravailler les fiches de postes des AS de jour, AS de nuit et IDE pour faire mention des transmissions en présentiel avec la relève du matin et du soir. | Remarque n°14 | 3 mois | Maintien |
| 10 | Prévoir un temps de transmission entre l'équipe de jour et l'équipe de nuit ou intra équipe. Transmettre les plannings, prévisionnel et réalisé, mettant en évidence les plages horaires, accompagnés d'une légende, pour tout l'établissement. | Remarques n°15 | 6 mois | Maintien |
| 11 | Retravailler le projet de formation afin : - D'étoffer l'offre de formations tant à destination des personnels soignants que des personnels de direction, - De s'assurer la participation du médecin-coordonnateur | Remarque n°16 | 6 mois | Maintien |
| 12 | Organiser une session de formation collégiale sur la gestion opérationnelle en cas de survenue de signalement de maltraitance. | Remarque n°17 | 6 mois | Maintien |

| Recommandation | Libellé | Référence au rapport | Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché | Maintien / levée / modification de la mesure |
|----------------|---|----------------------|--|--|
| 13 | Engager les travaux nécessaires afin de rénover l'établissement. Transmettre un projet prévisionnel. | Remarque n°19 | 6 mois |  Maintien |
| 14 | Etablir un projet de réaménagement progressif des locaux visant le confort des résidents en favorisant des chambres plus spacieuses et individuelles, et visant la prévention des risques d'accidents du travail. | Remarque n°23 | 6 mois |  Maintien |
| 15 | Intégrer ce projet de réhabilitation des locaux dans le Projet d'Etablissement. | Remarque n°23 | 6 mois |  Maintien |
| 16 | Améliorer le système d'ouverture des portes fenêtres, en garantissant la sécurité des résidents. | Remarque n°24 | 6 mois |  Maintien |
| 17 | Mettre aux normes les équipements de la terrasse du 5 ^{ème} étage : dallage et rambardes de balcon. | Ecart n°25 | 6 mois |  Maintien |
| 18 | Réorganiser les locaux du PASA pour accueillir les résidents dans de bonnes conditions. | Remarque n°26 | 1 mois |  Maintien Faire un point de situation au terme du délai |
| 19 | Aménager, organiser et sécuriser l'espace extérieur dédié au PASA. | Remarque n°27 | 1 mois |  Maintien |

| Recommandation | Libellé | Référence au rapport | Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché | Maintien / levée / modification de la mesure |
|----------------|---|----------------------|--|--|
| 20 | Veiller à la mise à jour de la liste des personnes accueillies en PASA et supprimer les affichages présents et non à jour. | Remarque n°28 | A réception du rapport | Levée |
| 21 | Réaliser l'analyse des chutes notamment chez les chuteurs itératifs afin d'améliorer leur prise en charge. | Remarque n°32 | RAMA 2023 | Maintien Transmettre le RAMA 2023 |
| 22 | Actualiser les projets de vie caducs, en respectant les délais que l'équipe soignante s'est fixée. | Remarque n°33 | 3 mois | Maintien |
| 23 | Faire évoluer le RAMA pour que ce document remplisse au-delà des obligations réglementaires une fonction stratégique et permette à l'établissement de suivre dans le temps ses avancées sur le plan des bonnes pratiques de soins et des activités médicales. | Remarque n°35 | RAMA 2023 | Maintien Transmettre le RAMA 2023 |

| Recommandation | Libellé | Référence au rapport | Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché | Maintien / levée / modification de la mesure | |
|----------------|---|----------------------|--|---|----------|
| 24 | <ul style="list-style-type: none"> - Créer une dynamique de prévention du risque infectieux en collaboration avec le trio de gouvernance (IDEC-MEDEC-Direction) en fixant des objectifs annuels avec un plan d'action selon les résultats du DAMRI. - Développer des liens avec les structures référentes telles que le CPIAS et/ ou le COCLIN. - Organiser des audits d'évaluation des pratiques de soins en lien avec la prévention du risque infectieux. - Définir une politique de gestion des épidémies (IRA, GEA). - Définir une politique vaccinale des professionnels intervenant dans l'EHPAD | Remarque n°36 | 3 mois |       | Maintien |
| 25 | Rendre accessible au pharmacien, les informations concernant la fonction rénale et le poids des résidents, afin que celui-ci puisse vérifier les posologies des prescriptions. | Remarque n°38 | 1 mois |  | Levée |
| 26 | Installer un thermomètre sonde dont la mesure de la température peut être lue à l'extérieur sans avoir à ouvrir le réfrigérateur et choisir un thermomètre sonde permettant de garder en mémoire les températures maximales et minimales enregistrées. | Remarque n°41 | 1 mois |   | Levée |

| Recommandation | Libellé | Référence au rapport | Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché | Maintien / levée / modification de la mesure |
|----------------|--|----------------------|--|---|
| 27 | S'assurer de la traçabilité des températures dans l'enceinte froide. | Remarque n°41 | A réception du rapport | Levée La mission prend acte de l'engagement de l'établissement |
| 28 | Rédiger la procédure "conduite à tenir en cas d'excursion de la température du réfrigérateur en dehors des limites prescrites" et la partager avec les agents en charge du relevé de la température. | Remarque n°41 | 1 mois | Levée |
| 29 | Etablir la liste des produits retenus (qualité et quantité) au sein de l'établissement au titre de la dotation pour besoins urgents et définir les modalités de suivi de ce stock (entrée/sortie/vérification périodique de ce stock). | Remarque n°42 | 2 mois | Levée |